

Lettre ouverte aux membres du Grand Conseil du canton de Berne

Berne, 17 novembre 2020

Budget 2021 et PIMF 2022-24 du Canton de Berne : Pas de gel des salaires des collaborateurs des institutions sociales !

Chers membres du Grand Conseil,

Dans le cadre du budget 2021 et du PIMF 2022-24, le Conseil-exécutif propose de supprimer l'augmentation de la masse salariale budgétée de 0,7% pour l'augmentation salariale individuelle du personnel du canton dans les années 2021 et 2022. Cela a des répercussions non seulement sur le personnel du canton, mais aussi sur les prestataires de services sociaux tels que les institutions pour enfants/adolescents et adultes handicapés. Dans les contrats de prestations de la DSSI pour ces institutions, les valeurs correspondantes pour le personnel du canton sont reprises respectivement dans les mesures salariales.

Nous comprenons que la situation financière du canton est difficile en ce moment. **Cependant, un gel des salaires des collaborateurs des institutions sociales en plein milieu de la pandémie de COVID-19 avec une charge supplémentaire extraordinaire est un mauvais signal.** Cela concerne les collaborateurs de la prise en charge et des soins, qui sont sollicités le plus dans la situation actuelle et qui s'engagent pour les personnes particulièrement vulnérables dans des conditions difficiles et avec un risque élevé avec des salaires relativement bas.

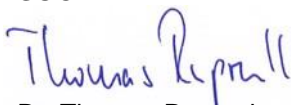
Par conséquent, il serait difficile de comprendre que les institutions sollicitées au-dessus de la moyenne dans la situation actuelle soient privées de moyens qui seraient nécessaires pour garder ou gagner du personnel approprié, déjà à peine disponible avant la pandémie de COVID-19. **Cette mesure crispe encore la situation tendue en matière de manque de personnel qualifié, d'autant plus que les salaires du personnel qualifié sont déjà plus bas comparés aux divers cantons voisins, comme Soleure et Fribourg.**

Les conséquences financières de l'octroi de 0,7% pour les mesures salariales individuelles dans lesdites institutions sont absolument justifiées du fait de l'effet de signal important pour le personnel de la prise en charge et des soins. Sur la base des chiffres dont nous disposons, les coûts en sont estimés à CHF 2-2,5 M, qui figurent manifestement encore dans le projet budgétaire actuel et n'ont pas été supprimés par manque de temps. En outre, le projet contient une réduction de 1,1% des dépenses pour les charges de biens et services, justifiée par le renchérissement négatif, bien que les dépenses aient augmenté en raison de la pandémie.

Par conséquent, nous sollicitons votre soutien : aidez-nous à obtenir que l'augmentation de la masse salariale budgétée de 0,7% soit également octroyée dans les années 2021 et 2022 aux institutions du domaine des handicapés ainsi qu'aux institutions figurant sur la liste des EMS (cf. à cet effet le communiqué de presse de CURAVIVA BE du 13.11.2020). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter (Contact : Rolf Birchler, 031 550 15 95 / 079 564 21 84, rolf.birchler@socialbern.ch). Merci beaucoup pour votre soutien !

Les meilleures salutations,

SOCIALBERN



Dr. Thomas Ruprecht
Président



Rolf Birchler
Directeur